

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

016-211602362-20200430-2020_4_6-DE
Reçu le 12/05/2020

DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME
8, place du champ de foire
16440 MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2020_4_6

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 14

Votants : 17

Objet : Autorisation à déposer un dossier de subvention FDAC auprès du Département de la Charente



L'an deux mille vingt, le jeudi 30 avril à 14 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en visioconférence, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du : 23 Avril 2020

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Madame VERGNAUD Isabelle, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur PONTINI Daniel

Pouvoirs :

Monsieur BORRÉDON Richard a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle
Madame HITIER Marie-Christine a donné pouvoir à Monsieur REVEREAULT Jean
Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BORRÉDON Richard, Madame HITIER Marie-Christine, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Madame GROLLEAU Rachel

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Ce plan classe en 4 priorités l'état des voies :

P1 : voie présentant des défauts structurels importants pouvant engendrer des problèmes de sécurité à remédier dans les 12 mois soit en réparation supérieur soit en reprise totale de toute la structure,

P2 : voie présentant des pathologies structurelles moyennes à très importante ayant occasionnés des dégâts (faïençage, trous, défaillances localisées) à remédier dans les 24 mois et à surveiller vis-à-vis des infiltrations d'eau et de gel,

P3 : la voie présente des pathologies faibles à importante ayant occasionnés des dégâts sans présenter de danger pour la sécurité des usagers à traiter dans les 36 mois,

P4 : voie est en bon état général et ne présente que quelques défauts mineurs qui sont à corriger et à traiter dans les 5 à 10 ans et nécessitent un entretien régulier (points à temps, curage fossé, nettoyage des avaloirs).

L'estimation financière est de :

P1 = 71 450€ HT

P2 = 122 120€ HT

P3 = 58 900€ HT

Soit un total de 252 470€ HT.

Cette enveloppe a permis d'évaluer une enveloppe annuelle de 84 200€ HT/ an, ajusté annuellement dans le cadre du budget primitif.

Dans ce cadre-là, la commune souhaite solliciter le FDAC qui permettrait de soutenir le financement des travaux éligibles : renforcement de chaussées, renouvellement du revêtement superficiel, entretien des fossés, le dérasement des accotements, les aqueducs traversant les chaussées, l'entretien des ouvrages d'arts.

À LA PREFECTURE

Le plafond de la dépense éligible est de 36 794,74 € HT (44 283 m (fiches DGF 2006) x 0,8309€/m). Le taux d'intervention du Département de la Charente s'élève à 30 %.
016-211602362-20200430-2020-48-00
Reçu le 12/05/2020

Cette subvention est mobilisable tous les 3 ans pour les communes ayant la compétence.

Il est à noter que la commune bénéficie des attributions de compensation versées annuellement par Grand Angoulême, compte tenu du retour de compétence, soit 64 500€ en investissement et 9 500€ en fonctionnement (CLECT du 25 07 2017).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à :

- **SOLLICITER** une subvention FDAC auprès du Conseil Départemental de la Charente,
- **LANCER** une nouvelle consultation pour un marché d'entretien pluriannuel,
- **SIGNER** tous les documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 30/04/2020, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Le Maire

Michel CARVERET

